

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2015

AVIS DE CONVOCATION
POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le maire, Jean-Guy Desrosiers, me donne instruction de convoquer une séance extraordinaire du Conseil municipal, laquelle sera tenue le 15 juin 2015, à dix-sept heures (17 h), à l'hôtel de ville.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

- | | |
|----------|---|
| 2015-228 | Autorisation de travaux et de financement – Drainage de la route du Versant |
| 2015-229 | Dépôt à Transports Québec – Demande d'aide financière – Programme réhabilitation du réseau routier local – Reconstruction d'un ponceau sur le chemin St-Léon |
| 2015-230 | Dépôt à Transports Québec – Demande d'aide financière – Programme réhabilitation du réseau routier local – Reconstruction d'un ponceau sur la montée de la Rivière-du-Sud |
| --- | Période de questions |
| --- | Levée de la séance |

Et j'ai signé à Montmagny, ce douzième jour du mois de juin deux mille quinze.

(Signée) Denise Vézina, o.m.a.
Assistante-greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance extraordinaire du conseil municipal du 15 juin 2015 devant se tenir à 17 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

- à M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau; le 12 juin 2015 à 14 h 55.
- et aux conseillers M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le 12 juin 2015 à 14 h 55.

Les membres du Conseil ont signé à cet effet, dans les délais prescrits par la loi, une déclaration attestant de la signification de l'avis de convocation.

(Signée) : Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2015

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le 15 juin 2015, à dix-sept heures (17 h).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le greffier et le directeur général sont également présents.

RENONCIATION ÉCRITE À UNE PARTIE DE L'AVIS DE CONVOCATON

Nous, soussignés, renonçons à une partie de l'avis de convocation de la présente séance et consentons à y ajouter le sujet suivant :

- Adjudication de contrat à Les entreprises JRMorin inc. au montant de 1 138 838,59 \$, taxes incluses – Remplacement d'infrastructures souterraines et réaménagement d'une intersection impliquant l'aménagement d'un carrefour giratoire

Et, nous avons signé :

(Signé) M. Gaston Morin

(Signé) M. Gaston Caron

(Signé) M. Yves Gendreau

(Signé) M. Michel Mercier

(Signé) M. Marc Laurin

(Signé) M. Rémy Langevin

(Signé) Jean-Guy Desrosiers

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la réalisation des travaux de drainage requis pour la route du Versant, consistant sommairement à la mise en forme d'un fossé à l'ouest incluant l'installation de ponceaux et d'empierrement devant les poteaux d'utilité publique, de même que le financement de leur coût estimés à 50 000 \$ à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certains chemins publics et résultant du droit exigible aux exploitants de carrières et sablières*, au projet de dépenses en immobilisations 2015-910.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-229

DÉPÔT À TRANSPORTS QUÉBEC – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – RECONSTRUCTION D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN ST-LÉON

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Montmagny a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) dans le cadre du *Programme Réhabilitation du réseau routier local* disponible auprès du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il désire donc présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du volet *Accélération des investissements sur le réseau routier local* à même le *Programme Réhabilitation du réseau routier local* pour la réalisation d'un projet visant la reconstruction d'un ponceau sur un chemin rural, soit sur le chemin St-Léon.

2. De confirmer l'engagement de la Ville de Montmagny à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

3. De transmettre copie certifiée conforme de la résolution au ministère des Transports du Québec, au député de la Côte-du-Sud M. Norbert Morin, à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

DÉPÔT À TRANSPORTS QUÉBEC – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – RECONSTRUCTION D'UN PONCEAU SUR LA MONTÉE DE LA RIVIÈRE-DU-SUD

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Montmagny a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) dans le cadre du *Programme Réhabilitation du réseau routier local* disponible auprès du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il désire donc présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du volet *Accélération des investissements sur le réseau routier local* à même le *Programme Réhabilitation du réseau routier local* pour la réalisation d'un projet visant la reconstruction d'un ponceau sur un chemin rural, soit sur la montée de la Rivière-du-Sud.

2. De confirmer l'engagement de la Ville de Montmagny à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

3. De transmettre copie certifiée conforme de la résolution au ministère des Transports du Québec, au député de la Côte-du-Sud M. Norbert Morin, à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

ADJUDICATION DE CONTRAT À LES ENTREPRISES JRMORIN INC. AU MONTANT DE 1 138 838,59 \$, TAXES INCLUSES – REMPLACEMENT D'INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES ET RÉAMÉNAGEMENT D'UNE INTERSECTION IMPLIQUANT L'AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a demandé des soumissions par appel d'offres public pour l'exécution de travaux visant le remplacement d'infrastructures souterraines et le réaménagement de l'intersection du chemin des Poirier avec la rue des Entrepreneurs et la 7^e Rue, impliquant l'aménagement d'un carrefour giratoire;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, quatre soumissionnaires ont présenté une offre, soit Michel Gamache et Frères inc., Les Entreprises JRMorin inc., Construction BML, division de Sintra inc. et Action Progex inc.;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Les Entreprises JRMorin inc. le contrat pour l'exécution des travaux visant le remplacement d'infrastructures souterraines et le réaménagement de l'intersection du chemin des Poirier avec la rue des Entrepreneurs et la 7^e Rue, impliquant l'aménagement d'un carrefour giratoire, comprenant sans s'y limiter la réfection de la structure de chaussée, la réfection partielle ainsi que le prolongement des infrastructures souterraines, la réfection des arrières et des travaux d'éclairage, au coût de un million cent trente-huit mille huit cent trente-huit dollars et cinquante-neuf cents (1 138 838,59 \$), taxes incluses; la soumission de cette entreprise étant la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire, les addenda et la présente résolution constituent l'entente liant les parties. Cette dépense sera affectée au projet de dépenses en immobilisations numéro 2015-004 et financée à même la subvention versée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec dans le cadre de son programme de *transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* 2014-2018.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Les Entreprises JRMorin inc. de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance extraordinaire du 15 juin 2015 est levée à 17 h 10.



GREFFIER



MAIRE

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2015.



MAIRE

